

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - G. REQUENA par C. BRISSEIS - S. BASSI-ALLEMAND par J. LAFAGE - J. HURTADO par M. PEREZ - S. SENEGA-SANCHEZ par A. KELLY - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par C. NEGRI-AZAIS

11. Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de subvention – Rue Noilly – Hérault Énergies

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue Noilly, les réseaux secs seront traités.

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

* Travaux d'électricité :	14 935,94 € TTC
TOTAL de l'opération	14 935,94 € TTC

- Les subventions sont estimées pour cette opération à 5 040,88 €.

- Les subventions d'Hérault Énergies sur les travaux « éclairage public » (à inscrire en recette) : 5 040,88 €.

La TVA sur les travaux d'électricité 2 333,74 € est récupérée directement par Hérault Énergies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui peut être récupérée par la commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la commune est de : 7 561,32 € (montant de l'opération déduction faite des subventions et du FCTVA).

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter le projet rue Noilly pour un montant prévisionnel global de 14 935,94 € TTC,

D'accepter le plan de financement proposé par M. le Maire,

De solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

De solliciter Hérault Énergies pour l'inscription programme de travaux,

De prévoir de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 4ème trimestre 2018,

D'autoriser M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

De donner délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Abstention : 1 voix)

Accepte le projet rue Noilly pour un montant prévisionnel global de 14 935,94 € TTC,

Accepte le plan de financement proposé par M. le Maire,

Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

Sollicite Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 4ème trimestre 2018,

Autorise M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

Donne délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

The image shows a blue ink signature of Yves Michel over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' at the top and 'A34340 1' at the bottom. The seal also features a central emblem with a figure holding a staff and a star above.